



« A.L.M » Amicale des Loisirs Martiaux

Siège Social : Argos « ALM » (Mairie Annexe) 17 Avenue de Villepreux 78340 Les Clayes sous-bois
N° d'enregistrement Préfectoral : W784003026 SIREN : 75215532500018

QR code : Site internet ALM

Fiche d'inscription Annuelle Saison «2021 – 2022 »

Adhésion valable jusqu'au 25 juin 2022

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Date de naissance :
Tél. : Portable :
Adresse Mail :
Tel du contact à prévenir en cas d'accident :

Calendrier prévisionnel des séances A.L.M

Dojo du Gymnase Thierry Gillardi	Mercredi	Samedi
	Bien-être : 19h30 - 20h30 Arts Martiaux : 20h30 - 22h00	A.C.M : 09h00 - 10h30 Arts Martiaux : 10h30 - 12h30

Documents Nécessaires pour l'inscription : « sous réserve de validation du Comité Directeur »

- La fiche d'Inscription adhérent : **complétée, datée et signée**
- **Le certificat Médical de moins de 3 mois** : Obligatoire pour pratiquer au sein de L'ALM
- L'assurance Facultative M.D.S à remplir : **uniquement sur demande**
- **Le règlement intérieur** : à conserver par l'adhérent
- Le règlement de la cotisation annuelle dans sa globalité. (1 à 3 chèques) : **Chèques ACNV Acceptés**
- **Une photo type « identité »** : prise lors du forum ou lors d'une séance
- La licence « Assurance Obligatoire » A.L.M est comprise dans le tarif d'inscription

Bien-être..... 85 € / An
 A.C.M..... 85 € / An
 « A.C.M. : Assouplissement – Contrôle - Maîtrise »

Passerelle possible si disponibilité de place

Arts Martiaux Loisirs (A.C.M & Bien-être compris) 135 € / An

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur, et j'approuve ce dernier.

Arts Martiaux : Je reconnais avoir pris connaissance de l'affiliation Collective de l'association Au C.I.J.A.M concernant les Arts Martiaux et m'y engage individuellement.

Chèques à établir à l'ordre de : Amicale des Loisirs Martiaux
« Possibilité de régler en trois fois en cas d'adhésion multiple au sein d'une même famille »

Chèque N° :

Chèque N° :

Chèque N° :

L'adhérent est informé que l'intégralité de la cotisation annuelle est due dès l'inscription et qu'aucun remboursement ne sera effectué : au cas où il n'assisterait pas aux séances, en cas d'annulation des séances pour cas de forces majeures ou de fermeture administrative.

Pour que l'inscription puisse être prise en compte, le règlement intérieur doit impérativement être remis en intégralité avec cette fiche d'inscription.

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance de la notice d'information du contrat Sportmut ayant pour objet de proposer des garanties complémentaires en cas de dommage corporel par suite d'un accident de sport en sus du régime de prévoyance de base dont je suis déjà bénéficiaire auprès de la M.D.S

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance de pratiquer dans une section Loisirs gérée par des bénévoles.

Assurance Facultative : Je décide d'adhérer à Sportmut Je décide de ne pas adhérer à Sportmut

Je reconnais avoir pris connaissance de **l'obligation de fournir un certificat médical de Non-contre-indication à la pratique sportive de moins de 3 mois**, suivant le loisir choisi.

L'adhérent s'engage à verser la somme correspondante à sa cotisation annuelle pour la saison et à fournir les documents nécessaires pour l'inscription, selon le règlement en vigueur de l'A.L.M

L'inscription à l'Association ALM implique l'acceptation tacite des membres du règlement intérieur de la section, Et que soient publiés des photos individuelles ou collectives prises lors d'activités de l'association où ils figureraient. Il est toutefois possible de s'y opposer en le signifiant par un courrier adressé à l'Association « A.L.M »

Fait à : Les Clayes sous- bois, le

/

/

Signature de l'Adhérent